

Cathy OCHOA –Ecole de danse Modern’Jazz et Comédie Musicale



Professeur **Diplômé d'Etat** en Modern’Jazz.
Diplôme Fédéral Professeur Handidanse, option déficients auditifs.
Certificat grade 1 langage des signes.
Formation Sophro Enfants émotions / danse Yoga Sophro.
Favorise l’intégration des personnes atteintes d’handicaps.

ARTICLE 1 - LE REGLEMENT INTERIEUR :

Procéder à une inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur, d'un élève majeur ou des parents d'un élève mineur.

ARTICLE 2 – MODALITES D'INSCRIPTION ET PAIEMENTS DES COURS :

- Lors de l'inscription il vous est demandé de fournir :
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse pour les nouveaux élèves majeurs. Le certificat médical est valable 3 ans. Pour les anciens élèves majeurs et pour tous les élèves mineurs un questionnaire de santé en annexe devra être remis.
 - La fiche d'inscription dûment remplie et signée.
 - Le dépôt des versements pour l'année complète.
- L'école propose 2 cours d'essai pour tous les nouveaux élèves en début de saison.
- Une réduction de 10% est appliquée sur la globalité dès la 2^{ème} personne inscrite de la même famille (sœurs, frères, mère).
- Une réduction est appliquée pour les élèves combinant plusieurs activités (voir avec Cathy OCHOA).
- Pour une question de sécurité il sera demandé d'inscrire le nom prénom et numéro de téléphone lors du 1^{er} cours.
- **Le règlement des cours s'effectue pour l'année complète**, en 4 chèques pour les cours de Modern’Jazz, et 3 chèques pour les cours de Comédie Musicale.
- Les chèques seront encaissés comme suit :
 - SEPTEMBRE / NOVEMBRE / FEVRIER et MAI *pour les cours de Modern’Jazz*
 - OCTOBRE / JANVIER et AVRIL *pour les cours de Comédie Musicale*.
- L'école se réserve le droit de valider ou non la réinscription d'un ancien élève.
- Les changements de niveau d'un enfant se font uniquement sur proposition du professeur et en accord avec les parents : à âge égal, le niveau de chaque enfant est différent tant sur le plan technique qu'émotionnel.
- Pour la rentrée il est nécessaire de respecter les âges indiqués.
- **A l'issue du mois de septembre, Cathy pourra selon le niveau de l'élève effectuer un changement de groupe, une régularisation de tarifs pourra être alors demandée** (ex passage d'un cours de 45mn à un cours d'1h...)
- En cas d'absence d'un élève à un cours (maladie, déplacement professionnel, stage ...) celui-ci n'est pas remboursable. L'élève peut rattraper le cours dans une autre école du professeur.
- En cas d'intempéries ou de vigilances météorologiques, (canicule, verglas ...) le professeur se réserve le droit d'annuler les cours. Ces derniers ne sont ni remboursés ni rattrapés.
- Des facilités de paiements sont possibles sur demande. En cas d'impayés l'école peut refuser l'entrée du cours à l'élève jusqu'à la régularisation.
- Une facture pourra être établie pour bénéficier des avantages de vos comités d'entreprise, dès règlement des cours.

ARTICLE 3 - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE :

- Les cours ont lieu de septembre ou octobre selon les activités, jusqu'au 24 **juin**. Il n'y a pas de cours dispensés durant les vacances scolaires, ni les jours fériés, sauf exceptions si préparation de spectacle.
- En cas de spectacles ou manifestations, les heures de répétition seront considérées comme des heures de cours, dans ce cas, l'année pourrait se terminer avant fin juin. La prise en charge des costumes et accessoires sera faite par les élèves/parents. L'entrée des représentations sont payantes pour les familles des élèves.
- En cas de spectacle une charte d'engagement devra être approuvée et signée par les élèves majeures ou représentants pour les élèves mineurs.

- Si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant pour assurer un cours, l'école se réserve le droit de le fermer.
- L'école se réserve le droit de substituer un intervenant pendant l'année artistique.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITE :

- Les professeurs disposent d'une assurance professionnelle.
- Chaque élève doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile couvrant l'activité qu'ils suivent.

ARTICLE 5 - COMPORTEMENT :

- Il est important que chaque parent fasse respecter le silence à son enfant en attendant le début du cours.
- Les élèves doivent être passés aux toilettes avant le début du cours.
- Les cheveux doivent être obligatoirement attachés (les élèves seront refusés au cours dans le cas contraire).
- Les chewing-gums sont interdits pendant les cours.
- Les téléphones portables doivent être éteints ou mis en mode silencieux et sont interdits pour les mineurs dans la salle de danse.
- La présence des parents (ou toute autre personne) est interdite pendant les cours, sauf autorisation particulière.
- Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.
- Les enfants ne sont plus sous la responsabilité du professeur dès la fin du cours.
- Les affaires personnelles des élèves restent sous leur responsabilité, en cas de vol la responsabilité des professeurs ne peut être engagée.
- En cas de fièvre, l'élève sera refusé du cours.
- Merci de signaler à l'école si l'élève présente un trouble spécifique.
- **L'école se réserve le droit d'exclure tout élève qui perturberait le cours, par son indiscipline, son irrespect face à son groupe ou son professeur, son manque de travail ou des bavardages incessants et cela sans préavis.**

ARTICLE 6 - TENUE :

	Haut	Bas	Chaussures	Cheveux
Modern' Jazz	Justaucorps ou brassière crop'top	Legging noir Short noir + collant Genouillères	Basket de danse Chaussettes de yog Chaussons de danse	Attachés
Heels	Justaucorps, short et collant Combishort ou combinaison Dentelle, résille Genouillères		Chaussures de danse à talon + protection caoutchouc du talon	Attachés
Comédie Musicale	Justaucorps ou brassière crop'top	Legging noir Short noir + collant	Basket de danse Chaussettes de yoga Chaussons de danse Chaussures de danse à talon	Attachés
Cabaret	Justaucorps Débardeur sport près du corps	Legging noir Short noir	Basket de danse Chaussettes Chaussons de danse	Attachés
Chant	Tenue confortable			Attachés
Théâtre ados-adultes	Tenue noire et basket			Attachés
Théâtre enfants	Tenue noire		Basket Chaussettes de yoga	Attachés

ARTICLE 7 – DROIT A L'IMAGE :

Sauf avis contraire, l'école peut utiliser les photographies et films sur lesquels figurent l'élève dans le cadre de leur cours et/ou spectacles en vue d'une diffusion sur le site internet, sur les réseaux sociaux ou dans la presse.